



21.047 é Approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables. Loi fédérale

Note de l'OFEN du 9 mai 2023 à l'attention de la CEATE-E concernant la situation relative à l'accord sur l'électricité avec l'UE et la possibilité d'importer de l'électricité à moyen terme

Situation sans accord sur l'électricité

Actuellement, les inconvénients liés à l'absence d'accord sur l'électricité sont globalement maîtrisables. En particulier tant que l'UE renoncera à exclure davantage la Suisse en raison de la crise énergétique et que les entreprises suisses parviendront à réaliser des bénéfices grâce au niveau élevé des prix de l'électricité.

Il convient de distinguer deux scénarios possibles :

Scénario favorable : La Suisse entame les négociations concernant l'approche par paquet et l'accord sur l'électricité. La manière dont la Suisse doit être prise en compte est réglée par la révision du code de réseau CACM 2.0. prévue en 2024. Cette solution assure une assise juridique au niveau européen des conventions de droit privé que Swissgrid a conclues avec les gestionnaires de réseau européens (accord conclu avec Italy North pour l'Italie et ses voisins) ainsi qu'avec la région CORE (allant de la France à la Roumanie; accord qui a pris du retard).

Scénario défavorable: Les négociations ne sont pas entamées. L'UE rétorque avec de nouvelles exclusions des acteurs suisses (en premier lieu Swissgrid): absence d'une solution qui convienne à la Suisse dans le cadre de la règle des 70%, exclusion de Swissgrid du Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité (ENTSO-E) et du mécanisme de compensation des déséquilibres (imbalance netting), exclusion des plateformes d'échange d'énergie de réglage (exclusion de TERRE, accès bloqué à MARI et à PICASSO avec rejet de la «solution de secours»), suppression de la priorité accordée aux contrats à long terme aux frontières entre la France et la Suisse.

Règle des 70%

Selon le paquet « Une énergie propre pour tous les Européens » (Clean Energy Package), 70% des capacités des lignes électriques présentant un intérêt pour les échanges transfrontaliers d'électricité doivent être réservés aux échanges commerciaux d'ici 2025 (le reste servant notamment aux flux pour lesquels les quantités physiques diffèrent des quantités commerciales). Cette règle est souvent présentée au public suisse comme un mécanisme s'appliquant aux échanges à l'intérieur de l'UE et susceptible de restreindre les exportations vers la Suisse. Un tel scénario est très improbable. En effet, le Clean Energy Package laisse ouverte la question de l'inclusion de la Suisse dans les 70%. L'Allemagne et la France tiennent déjà compte de la Suisse dans le calcul de leurs flux. En outre, les gestionnaires de réseau de transport ont conclu avec l'Italie un accord sur la prise en compte de la Suisse. Un autre accord doit suivre avec les gestionnaires de réseau de transport de la région CORE (allant de la France à la Roumanie). La révision du code de réseau CACM 2.0. applicable en la matière doit permettre d'inscrire dans la législation européenne la prise en compte des États tiers. Les États voisins de la Suisse estiment que la prise en compte de notre pays est la seule alternative. Par ailleurs, la Commission européenne n'a donné aucun signe permettant de conclure qu'elle allait s'opposer à une telle réglementation au niveau du CACM 2.0.

Raccordement de Swissgrid aux plateformes MARI et PICASSO

Bien que Swissgrid soit techniquement reliée aux plateformes MARI et PICASSO (pour obtenir des informations relatives à l'échange d'énergie de réglage), elle ne participe toutefois pas activement à l'échange d'énergie de réglage. Actuellement, Swissgrid travaille avec les gestionnaires de réseau de



transport impliqués à l'élaboration d'une « solution de secours ». Celle-ci aura pour objectif de lui garantir la possibilité de continuer à participer à l'échange d'informations sur ces plateformes, afin de pouvoir bloquer l'échange en cas d'urgence (sur le réseau). Cette solution de secours a été soumise à DG Energy, qui n'a pas encore pris position en la matière.

Des signaux informels de la part des États voisins

Dans le cadre des échanges avec les gestionnaires de réseau de transport allemands, français et italiens, avec la Bundesnetzagentur (agence fédérale allemande des réseaux) ainsi qu'avec les ministères allemands et français, la Suisse a reçu des signaux indiquant que sa prise en compte dans la règle des 70% était la seule alternative.